

8ème Colloque de l'ADDES

**(Association pour le Développement de
la Documentation sur l'Economie Sociale)**

Paris 18 juin 1991

**SUR QUELQUES ASPECTS DU FINANCEMENT DE
L'ECONOMIE SOCIALE**

***LES ASSOCIATIONS CULTURELLES EMPLOYEURS
ENQUETE NATIONALE***

**Josette COURTOIS
Responsable des Etudes
Economiques et de Marchés,
Crédit Coopératif.**

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES EMPLOYEURS

ENQUETE NATIONALE

L'immensité et la diversité des associations en font un monde mal connu que certains estiment à 500.000 unités, d'autres à 600.000 avec les hypothèses et les estimations les plus diverses ¹

Certaines associations seraient de "vraies associations" tandis que d'autres ne seraient que des "faux nez" des administrations d'Etat ou des collectivités territoriales, sans que jamais les critères "vrai" ou "faux" soient définis autrement que par une certaine subjectivité fluctuante au gré des intimes convictions économiques, politiques, philosophiques...

Craignant sans doute de ne pouvoir sortir de ce débat toujours ouvert mais soucieux de mieux comprendre ses partenaires réels et potentiels le Crédit Coopératif, banque de l'Economie Sociale, a entrepris une vaste enquête nationale auprès des associations employeurs sans se poser la question "vraies ou fausses associations".

Autrement dit il a pour ce travail retenu des critères simples et opérationnels : statut juridique (association loi 1901 ou 1908 pour l'Alsace) et emplois. Il s'en est alors remis au fichier de l'INSEE en éliminant pour la présentation de cette enquête les associations qui, bien que recensées comme employeurs par l'INSEE ont déclaré ne salarier aucune personne à temps plein ou à temps partiel.

¹ a) Le premier colloque de l'ADDES et l'intervention de P. Kaminski : "Des chiffres pour l'économie sociale. Les sources d'information : mobiliser des données existantes et en créer de nouvelles".
b) Le deuxième colloque de l'ADDES et notamment l'intervention de E. Archambault "Les associations en chiffres".

Au total 11.186 associations de tous secteurs d'activité ont participé à l'enquête et l'échantillon des associations culturelles employeurs compte 1.686 unités dont nous tenterons d'apprécier la place occupée dans le tissu social, la vie locale, régionale voire nationale et internationale ainsi que l'impact en qualité d'employeurs et de producteurs de biens ou de services.

Ce qui nous conduit à examiner tour à tour la structure et le champ d'activité des associations culturelles, la place tenue par les hommes dans ces structures, les moyens matériels et financiers de leur fonctionnement et enfin les relations financières qu'entretiennent les associations culturelles avec le système bancaire. Des comparaisons ponctuelles seront faites avec l'ensemble des associations enquêtées.

1. Structures et champ d'activité des associations culturelles

11. Structure des associations

Les associations culturelles n'adhèrent que 43 fois sur 100 à une organisation type union ou fédération alors que les 11.106 associations employeurs ayant participé à l'enquête (tous secteurs d'activité confondus) adhèrent dans 55 % des cas à une structure.

Mais, leur âge en font peut-être des institutions stables, connues des usagers qui les ont intégré dans leur mode de vie.

12. L'âge des associations culturelles

âge	fréquence
moins d'un an	2,85 %
1 à 4 ans	19,75 %
5 à 9 ans	24,79 %
10 à 19 ans	26,33 %
20 à 29 ans	13,11 %
+ 29 ans	13,17 %

} 26,28 % } 52,61 %

En réalité les associations culturelles apparaissent plus jeunes que leurs consoeurs qui pour 67 % d'entre elles déclarent exister depuis plus de 10 ans ; la proportion n'atteint que 52,61 % des associations culturelles.

A contrario dans les classes d'âge inférieures les associations culturelles s'épanouissent plus fréquemment. Rien ne permet de justifier le phénomène, on peut simplement se poser quelques questions : les associations culturelles seraient plus éphémères que les autres si bien que naissant plus nombreuses elles survivraient moins longtemps, l'engagement pour la culture serait récent ce qui expliquerait que les associations soient jeunes ou bien encore que la situation financière des associations culturelles s'améliorerait avec l'âge et permettrait ainsi de salarier du personnel...

Quel est le rayonnement géographique des associations culturelles ?

13. Champ géographique d'intervention

Les pourcentages sont calculés en fonction du nombre de répondants à l'ensemble de l'enquête : une même association peut rayonner sur différents champs.

Champ d'intervention	fréquence
Communal	54 %
Départemental	27 %
Régional	22 %
National	15 %
International	15 %

Les associations culturelles étendraient moins souvent que les autres leur activité au département, en revanche leur influence est plus grande sur la commune, la région, la nation et surtout l'international. Les activités culturelles dépasseraient les frontières nationales presque 2 fois plus souvent que les activités de toute autre association.

Qu'en est-il de la vie associative, des hommes qui gèrent, animent, utilisent les associations ?

2. Les hommes des associations culturelles

Il s'y rencontrent en qualité d'adhérents, de bénévoles, de salariés.

21. Les adhérents des associations culturelles

Seules 4 % des associations culturelles n'auraient pas d'adhérents personnes physiques et 37 % auraient également des adhérents personnes morales (mais 35 % n'ont pas voulu répondre à cette question). Les adhérents personnes morales s'identifient dans 65 % des cas à d'autres associations, dans 43 % des cas à des collectivités locales, 30 % des cas à des administrations, 18 % des cas à des entreprises et 9 % "d'autres".

Les associations culturelles comptent parfois un très grand nombre d'adhérents :

Nombre d'adhérents	fréquence
Moins de 20	16,22
20 à 49	14,71 %
50 à 149	23,18 %
150 à 299	15,01 %
300 et plus	27,12 %

Ainsi donc 42 % des associations culturelles rassemblent au moins 150 adhérents et 27 % au moins 300 adhérents, adhérents qui exercent parfois des fonctions de bénévoles.

Les adhérents paient une cotisation annuelle souvent modeste puisque 44 % des associations la fixent à moins de 100 F, 26 % entre 100 et 499 F, 12 % entre 500 et 999 F et 3 % entre 1000 et 4999. Toutefois 4 associations demandent au moins 5000 F de cotisation annuelle (25 % des associations n'ont rien voulu dire).

22. Les bénévoles

Seules 15 % des associations culturelles ne bénéficient pas de l'intervention de bénévoles tandis que 42 % en ont moins de 10, 34 % entre 10 et 49 et 9 % au moins 50.

Quel est l'ampleur du salariat chez les associations culturelles ?

2.3. Les salariés

Toutes les associations de l'échantillon emploient au moins un salarié à temps plein ou à temps partiel et globalement la situation se présente ainsi :

Nombre de salariés	A temps plein	A temps partiel
Sans réponse	1,60 %	1,25 %
0 salarié	50,11 %	15,95 %
1 à 9	43,65 %	67,91 %
10 à 49	4,44 %	13,46 %
50 à 99	0,23 %	1,08 %
100 et plus	0	0,35 %

et caractérise les associations culturelles comme de modestes employeurs. En effet, plus de 50 % d'entre elles n'ont pas de salarié à temps plein et seulement 16 % n'en ont pas à temps partiel tandis que 82,8 % recourent aux salariés à temps partiel.

D'une façon générale l'emploi à temps plein concerne moins de salariés que l'emploi à temps partiel et aucune association culturelle emploie plus de 100 salariés à temps plein mais 6 en emploient au moins 100 à temps partiel. Et seulement 22 associations salarient au moins 50 à 99 personnes à temps plein ou à temps partiel (4 associations emploient à temps plein et 18 à temps partiel).

72,5 % des associations offrent des postes d'employés, 10,5 % des postes d'ouvriers et 32,5 % des postes de cadres. Peu d'associations culturelles recourent aux travaux d'utilité collective, d'intérêt général ou assimilés : 34 % y font appel et généralement en petit nombre : 33 % en ont moins de 10 et 1 % en ont entre 10 et 49.

Avec quels moyens matériels et financiers fonctionnent les associations culturelles ?

3. Budgets et moyens des associations culturelles

Les associations culturelles apparaissent plus à l'aise que l'ensemble des autres associations pour parler de leur budget, seules 2,73 % n'ont pas voulu en parler (4 % pour l'ensemble des autres associations).

31. Budgets des associations culturelles

Si nous avons retenu 5 classes de budgets avec une limite supérieure de 3 millions de francs il n'empêche que parfois les associations culturelles ont des budgets très importants : un théâtre dit gérer un budget de 25 000 000 F.

Montant du budget en milliers de francs	fréquences
Sans réponse	2,73 %
moins de 100	22,72 %
100 à 299	25,33 %
300 à 999	25,74 %
1000 à 2999	16,07 %
3000 et plus	7,41 %

Plus souvent que les autres, les associations culturelles gèrent des budgets modestes qui ne dépassent pas 100 000 F dans 22,72 % des cas et 299 999 F dans 48 %. Seulement 23,5 % des associations culturelles fonctionnent avec un budget supérieur à 1 million de francs alors que 35 % des associations employeurs sont dans ce cas.

Un lien semble exister entre l'âge de l'association et le budget : 67 % des associations culturelles gérant un budget au moins égal à 1 million de F existent depuis plus de 10 ans et 64,5 % des associations gérant un budget inférieur à 100 000 F existent depuis moins de 5 ans. Et, plus le budget est important plus vaste est le champ d'intervention des associations culturelles : 20 % des associations culturelles au budget supérieur à 3 millions de francs interviennent hors des frontières nationales, les associations gérant moins de 100 000 F ne sont que 6 % dans ce cas.

3.2. Le financement des associations culturelles

Les sources d'approvisionnement des budgets se résument ainsi :

Sources de financement	fréquences
subventions communales	71 %
" départementales	49 %
" régionales	24 %
" nationales	33 %
Cotisations	75 %
Dons	17 %
Produits d'activité	65 %
Autres	21 %

Cotisations, subventions communales et produits d'activité approvisionnent fréquemment les budgets mais, nous ne savons pas à quelle hauteur.

Un lien apparaît entre le champ d'activité de l'association culturelle et la nature des subventions sauf pour les subventions à caractère national alors que les subventions départementales vont plus souvent aux associations ayant un rayonnement au moins départemental, les subventions régionales aux associations ayant au moins un rayonnement régional.

3.3. Les moyens d'exploitation des associations

90 % des associations ont bien voulu en faire part et on constate les faits suivants :

- Immeuble

7 % sont propriétaires d'immeuble (s) contre 17 % pour l'ensemble des associations enquêtées

22 % louent des immeubles contre 32 %

53 % sont logées gratuitement contre 37 %

Il apparaît que les associations culturelles dépendent plus souvent que les autres associations de facilités, d'aides... pour se loger.

- Matériel

44 % possèdent du matériel contre 42 % pour l'ensemble des associations enquêtées.

5 % louent du matériel, 5 % également pour les autres associations enquêtées.

16 % disposent de matériel gratuitement contre 10 % pour les autres associations enquêtées.

Il semblerait que les associations culturelles utilisent du matériel, plus souvent que les autres associations.

- Véhicules

18 % possèdent des véhicules contre 25 % pour l'ensemble des associations enquêtées

4 % louent des véhicules contre 3,75 %

9 % disposent de véhicules gratuitement contre 7 %

Plus rarement locataires d'immeubles ou de véhicules, les associations culturelles recourent moins souvent que les autres associations à des services extérieurs, 40 % contre 46 %. En revanche, quand elles font appel à des services extérieurs elles font appel tout comme les autres d'abord à de la comptabilité informatisée, puis à des conseils juridiques et fiscaux et enfin, mais très rarement, à du secrétariat.

Quelles relations les associations culturelles entretiennent-elles avec le système financier ?

4. Les relations des associations avec le système financier

4.1. Investissements et emprunts

88 % des associations en parlent et la moitié déclare avoir investi au cours des 3 dernières années (47 % pour les autres) et 48 % avoir l'intention de le faire l'année de l'enquête (44 % pour les autres).

Si 46 % n'a pas voulu informer des emprunts (31 % des associations enquêtées sont dans ce cas) les autres sont 34 % (20,50 % pour l'ensemble enquêté) à avoir emprunté au cours des 5 dernières années.

Elles fournissent rarement d'hypothèque, 7 % d'entre elles, en garantie (15 % pour les autres) mais souvent des cautions, 54 % soit des dirigeants soit de collectivités territoriales.

4.2. Le choix des interlocuteurs financiers

Seules 33 % travaillent avec les CCP (43 % pour les autres) et 95 % avec les banques (90 % pour les autres).

Elles choisissent aussi souvent que les autres associations une banque mutualiste ou coopérative (60 %) mais plus rarement une grande banque du réseau type BNP, Société Générale, Crédit Lyonnais : 23 % contre 27 %.

Elles se réfèrent à une même hiérarchie que les autres associations pour choisir le banquier : proximité de l'établissement puis services adaptés, connaissance du personnel...

4.3. Services bancaires utilisés

Elles utilisent peu de services spécifiques :

19 % utilisent des services informatisés contre 42 % pour les autres

9 % " " " télématiques contre 17 % pour les autres

31 % " " " facilités de caisse contre 41 % pour les autres

et seules 34 % disposent d'actifs financiers contre 42 % des autres. Mais la hiérarchie de la motivation des placements se révèle différente : la rentabilité prime sur la sécurité.

CONCLUSION

Très présentes dans le milieu associatif employeur (15 % d'entre elles) les associations culturelles évoluent fréquemment hors des structures telles les fédérations. Souvent plus jeunes que les autres associations elles comptent généralement de nombreux adhérents et dans 85 % des cas bénéficient du bénévolat. Leur activité est deux fois plus souvent que celles des autres associations, "sans frontière". Modestes employeurs, 50 % n'ont pas de salariés embauchés à temps plein leurs ressources ne dépassent pas 300.000 F dans 48 % des cas. Aussi sont-elles plus fréquemment logées gratuitement. En revanche, elles possèdent du matériel et investissent périodiquement en fournissant la caution des dirigeants ou des collectivités territoriales.

Elles préfèrent encore plus que les autres associations travailler avec les banques qu'avec les CCP mais choisissent rarement une grande banque du réseau. Toutefois, la proximité de l'établissement demeure fondamentale pour choisir leur banquier.